HAUTES VOSGES
communauté de communes

Le feuillet de la CCHV

2023-2024

Journal d'information de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Didier HOUOT
Président de la CCHV

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente la nouvelle édition du feuillet de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

La nouvelle CCHV, vous le savez, a vu le jour en janvier 2022, et poursuit, inexorablement, son installation à travers la mise en œuvre de chacune de ses compétences.
Je salue à cette occasion le travail des équipes qui ont à cœur, quotidiennement, de rendre un service de qualité à la population et aux touristes qui séjournent sur notre territoire.

La communauté de communes veut clairement mettre le cap vers la préservation des ressources, notre socle de vie et de longévité.

La première des ressources à préserver est l'eau. Un dossier spécial lui est consacré dans ce feuillet, car, indispensable et vitale, l'eau est devenue un enjeu majeur.

La préservation des ressources passe aussi par le tri des déchets. La redevance incitative, qui sera étendue, le 1er janvier prochain, à l'ensemble des communes de la CCHV, favorise le recyclage. Et recycler permet de réduire l'exploitation des matières premières, d'économiser de l'énergie et de limiter les rejets de gaz dans l'atmosphère. Les résultats obtenus sur la partie de notre communauté de communes déjà concernée par la redevance incitative démontrent l'efficacité et l'intérêt du système.

Économiser l'énergie contribue également à la préservation des ressources. La CCHV y travaille. Avec la réhabilitation du cinéma de Vagney, ce sont des gains énergétiques considérables qui seront réalisés. Ce chantier ouvre la voie à la rénovation d'autres bâtiments intercommunaux, axée sur la performance énergétique.

Vous le voyez, notre communauté de communes doit s'adapter et faire face à une multitude de bouleversements.
La loi évolue continuellement, ce qui a des conséquences sur nos compétences. Les conflits internationaux et leurs répercussions économiques rebattent les cartes de notre fonctionnement habituel. Le changement climatique et le rythme infernal qu'il a pris, se fait de plus en plus prégnant.

La CCHV, service public de proximité, doit être en capacité de faire face à ces bouleversements pour protéger l'intérêt de sa population et préserver son cadre de vie. C'est en ce sens que chacun d'entre nous va continuer à travailler !

L'attractivité de notre territoire est désormais reconnue, au-delà de nos limites territoriales et la communauté de communes bénéficie de formidables leviers pour conforter cet engouement pour les Hautes Vosges.

Bien à vous,

sommaire

4 dossier
L'eau, une ressource limitée à préserver

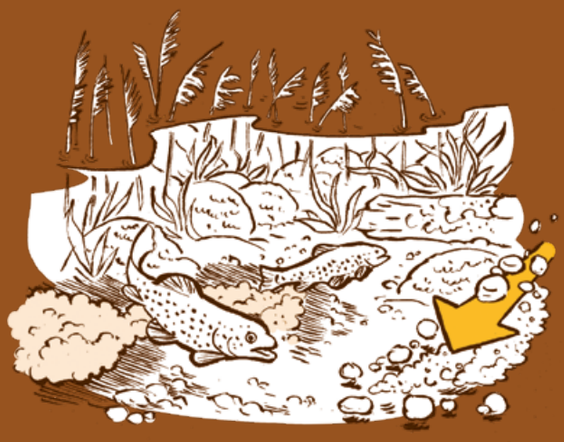

8 actu

12 infos pratiques

14 point de vue de Stann DUGUET

Le feuillet de la CCHV 2023-2024
Journal d'information de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Directeur de publication : Didier HOUOT
Conception-réalisation : Eric MAGRIAU, service communication, 03 29 62 86 28

Dessins : Vincent ZUANELLA, zaidve.fr
Photos : Michel LAURENT et CCHV

Impression : Freppel imprimeur
Papier PEFC, 14 000 exemplaires
Distribution en boîtes aux lettres : La Poste et communes de la CCHV

dossier

L'eau, une ressource limitée à préserver

Révisons nos classiques de géographie pour mieux cerner les enjeux liés à la ressource en eau.
Il est d'usage de désigner deux cycles de l'eau : le **grand cycle de l'eau** qui désigne les phénomènes naturels et le **petit cycle de l'eau** qui désigne les interventions humaines pour s'approvisionner en eau.

L'eau, une mission de service public

La gestion de la ressource en eau est répartie entre plusieurs acteurs publics qui en exercent la compétence à différents niveaux.

Dans le grand cycle de l'eau, les collectivités territoriales peuvent déléguer la compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** à un syndicat mixte, dont elles font partie. C'est le cas pour la CCHV, depuis 2022.

Dans le petit cycle de l'eau, les collectivités territoriales peuvent déléguer la gestion de certains secteurs (distribution, assainissement) à des entreprises privées, sous forme de délégation de service. Ce n'est pas le cas de la CCHV qui assure une gestion "en régie", signifiant qu'elle est en charge de tous les secteurs.

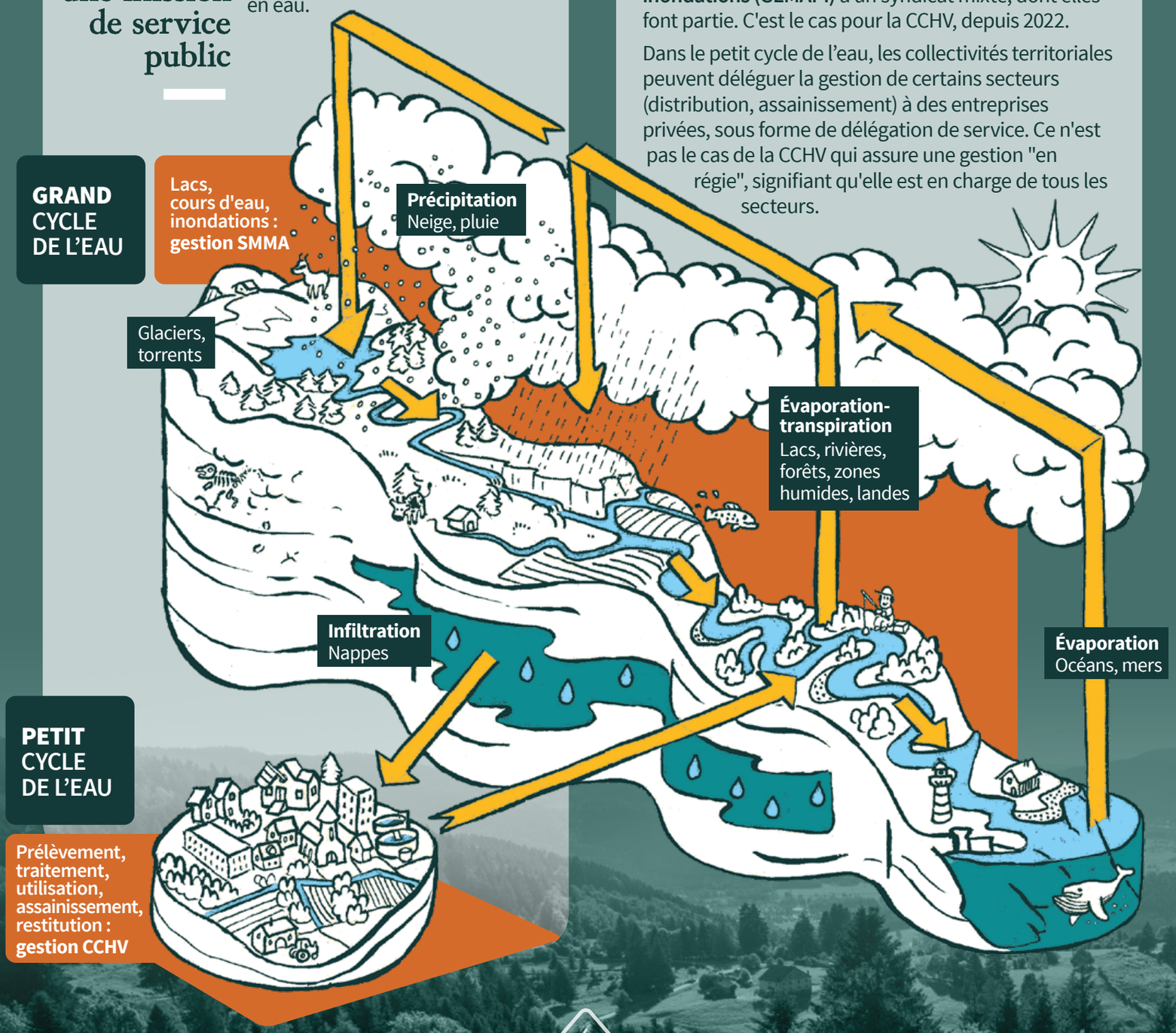

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

L'État, par les lois de décentralisation successives (MAPTAM, en 2014 et NOTRe, en 2015) a créé une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, dite GEMAPI. Après l'avoir définie, il l'a attribuée, de façon obligatoire, aux intercommunalités, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2018.

2 OBJECTIFS

- Préserver et améliorer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- Améliorer les causes extérieures de la vulnérabilité aux inondations (imperméabilisation des sols, déforestation, enrochement des berges, urbanisation...) pour en réduire les risques.

4 MISSIONS

- Surveiller et entretenir les cours d'eau et les ouvrages.
- Rétablir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau.
- Protéger les biens et les personnes (endiguement).
- Préserver les espaces de fonctionnement des cours d'eau.

De la source à la mer

Avant 2018, la CCHV intervenait, de façon volontaire, sur la gestion des cours d'eau, à l'issue des plans de paysage qu'elle avait réalisés. C'est ainsi qu'ont été lancés les chantiers de restauration de la **Moselotte**, de la **Cleurie** et de leurs affluents.

Néanmoins, **la circulation des eaux** ne se limite pas aux frontières administratives. C'est pourquoi la compétence GEMAPI peut s'exercer, pour être plus adaptée et efficace, au sein d'un syndicat mixte, regroupant plusieurs intercommunalités. Ce syndicat a pour vocation d'assurer la coordination des actions pour la gestion des milieux aquatiques et pour la prévention des inondations sur une échelle territoriale plus large, correspondant à un bassin versant.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

C'est un territoire à l'intérieur duquel tous les écoulements, en surface ou en profondeur, se dirigent vers le même exutoire (cours d'eau, lac ou mer). Il a des frontières naturelles, les lignes de partage des eaux, qui suivent généralement la crête des montagnes.
Le bassin versant d'un fleuve est composé par les sous-bassins versants de ses affluents.

La situation géographique de la CCHV, dotée de nombreuses sources, d'innombrables zones humides et de zones d'expansion des crues, fait d'elle une tête de bassin versant et lui confère **une fonction d'éponge**.

La solidarité entre amont et aval lui donne une responsabilité importante dans la **rétention** et la **régulation des eaux**, avec des conséquences jusqu'en Allemagne, en passant par Épinal et Nancy.

Dans cette logique de continuité, la CCHV, avec d'autres intercommunalités du bassin versant, a créé le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA). Des élus de la CCHV y siègent pour l'administrer, définir ses orientations et piloter ses interventions sur les ouvrages (seuils), les zones humides (tourbières, mares), les cours d'eau, les zones d'expansion de crues (plaine de Le Syndicat).
Le SMMA œuvre également pour la prévention des inondations par la régulation des écoulements (méandres, renaturation des berges) et pour la gestion des digues, comme dans la commune de Saulxures-sur-Moselotte par exemple.

Le SMMA

Sept intercommunalités, présentes sur les bassins versants de la Moselle Amont, ont initié l'idée de créer une structure unique pour exercer la compétence GEMAPI.
À l'issue d'un important travail de concertation, le Syndicat Mixte Moselle Amont a été créé le 1er février 2022.
Le périmètre du SMMA est un des sous-bassins versants du Rhin.

7 intercommunalités
145 communes
184 687 habitants
2 491 km de cours d'eau

Syndicat Mixte Moselle Amont

dossier

L'eau, une ressource limitée à préserver

La compétence eau et assainissement était à la charge des communes avant son transfert à la CCHV, le 1er janvier 2023. Cette compétence s'exerce du **prélèvement de l'eau dans la nature à sa restitution dans le milieu naturel**, comprenant deux enjeux de taille : un enjeu sanitaire (potabilité) et un enjeu environnemental (qualité des eaux restituées après usage). S'il revient désormais à la CCHV la gestion administrative et comptable de ce service public, les compétences techniques, pour les interventions et l'entretien des installations, ont fait l'objet d'une nouvelle organisation entre la CCHV et les communes.

Services eau et assainissement, une évolution à long terme

Deux formes d'organisation du personnel ont été mises en place :

1 Les agents techniques, entièrement dédiés à l'eau dans leur commune, sont **transférés** vers la CCHV. À ce jour, c'est le cas d'un agent qui continue à travailler sur le réseau d'eau de sa commune et, en renfort, dans d'autres communes de la CCHV.

2 Des **conventions de mise à disposition de personnel** sont établies entre la CCHV et ses communes membres : les agents communaux continuent à travailler pour l'eau et l'assainissement de la commune, mais pour le compte de la CCHV.
Les conventions de mise à disposition de personnel sont provisoires. Les agents des services eau et assainissement seront progressivement transférés à la CCHV.

Il y a cependant **deux exceptions** :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse-Cornimont est, pour le moment, maintenu.
- Le service « eau potable », pour la commune de Tendon, est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Faucompierre-Tendon-Xamontarupt.

Avec le changement climatique et les effets de la sécheresse sur la ressource en eau, de nombreux défis attendent la CCHV !
Une ressource moins abondante génère forcément des complications, voire des coûts supplémentaires, qu'il s'agisse de la qualité de l'approvisionnement, ou des rejets dans des milieux asséchés et fragiles.

Cependant, ces difficultés peuvent être surmontées grâce à la solidarité de la gestion intercommunale :

- **mutualisation des coûts** pour assurer le stockage d'eau brute, la réhabilitation des captages en faiblesse, la gestion des micropolluants et les investissements nécessaires au respect des normes sanitaires et environnementales ;
- **capacités d'investissement** plus importantes pour réaliser l'entretien d'équipements mis à mal par les évènements climatiques et pour connecter des réseaux entre eux, en fonction des besoins et des ressources disponibles ;
- **pérennité et développement du savoir des fontainiers** par la formation d'autres agents et la création de cartographies (SIG).

Financer au plus juste la ressource en eau

Redevances pour l'eau potable et l'assainissement

Ces deux services sont intégralement financés par une redevance, basée sur le coût réel du service qui comprend :

- le niveau d'investissement nécessaire (mise aux normes, entretien des réseaux, des installations…) ;
- les coûts de fonctionnement des installations (stations de traitement, captages, stations d'épuration…), le personnel, l'entretien du matériel et des véhicules... ;
- l'endettement ;
- la capacité de la collectivité à mobiliser des subventions.

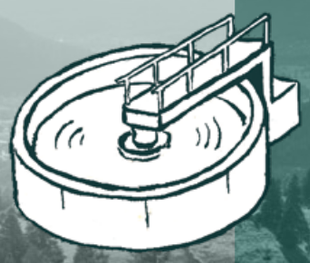

Depuis un an, la CCHV travaille à **l'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement** sur le territoire communautaire.
Elle a pris en compte l'état des infrastructures, les capacités des ressources naturelles (production des captages et normes environnementales des rejets), la structure de l'habitat au sein de la CCHV (plus il est dispersé, plus la desserte a un coût important) et les choix financiers des élus (investissements, modes de facturation, montant et étalement des emprunts).

À partir de 2024, sur plusieurs années, des modifications tarifaires aboutiront à un lissage des tarifs. À terme, tous les habitants de la CCHV payeront un prix identique pour l'eau et l'assainissement.

La taxe GEMAPI

C'est un impôt local qui existe depuis 2014, apparu en premier lieu sur la taxe foncière. Il est destiné à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Depuis 2014, chaque intercommunalité décide de l'appliquer ou non pour financer tout ou partie des dépenses. Si la taxe n'est pas instaurée, c'est le budget principal de l'intercommunalité qui supporte ces dépenses. Le conseil communautaire de la CCHV, en date du 20 septembre 2023, a voté son instauration pour une application à partir du 1er janvier 2024. Son montant sera fixé chaque année, lors de l'élaboration du budget général.

DANS LE DÉTAIL

La taxe GEMAPI sera répartie sur les 4 taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises. Elle sera prélevée par les services fiscaux et reversée à la CCHV qui alimentera le budget du SMMA, selon le montant du budget prévisionnel annuel, calculé tous les ans.

EXEMPLE

Pour mieux comprendre le montant de la contribution qui sera demandé aux habitants, voici un exemple basé sur la moyenne de la valeur locative des habitations dans la CCHV, soit 2516 €.

Concernant la CCHV, un besoin de recettes évalué à 150 000 € se traduirait par une contribution :

- **d'environ 10 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (résidences principales, résidences secondaires) ;**
- **d'environ 12 € pour la taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants).**

Restauration de la Moselotte, des résultats encourageants

Le programme de restauration de la Moselotte et ses affluents a été initié en 2012. Les études préalables avaient démontré que les seuils (barrages) ainsi que l'enrochement des berges avaient dégradé les cours d'eau (érosion, eau stagnante, zones de chaleur), ayant un effet négatif sur la biodiversité.

Des travaux, commencés en 2015, ont été effectués à Rochesson et Vagney, puis à Le Syndicat, Gerbamont et Basse-sur-le-Rupt. Certains seuils ont été effacés, favorisant la circulation des sédiments et des espèces. Le dérochement des berges et leur végétalisation a fait renaître la ripisylve, espace d'échanges entre les milieux terrestre et aquatique, dont les fonctions écologiques sont multiples : zone de circulation de la faune, filtre, stockage de nutriments, maintien des berges, ombrage...

Berges végétalisées, libre circulation de la faune et sédiments en mouvement : les signes d'un cours d'eau vivant et en bonne santé !

La remise à découvert du Naufaing, place de la Libération à Vagney, a permis le retour de la faune et de la flore dans cet affluent du Bouchot.
Enfin, à proximité des parcs à bétail, des aménagements ont permis de limiter la dégradation et la pollution des cours d'eau par les animaux : abreuvoir avec clôture, passage à gué, passerelle pour bétail, clôture amovible...

Une observation de la Moselotte et de ses affluents a été effectuée de 2016 à 2020. Trois types de suivis ont été réalisés sur cette période.

- **L'hydromorphologie** du cours d'eau (état physique du lit) est plus équilibrée avec une meilleure répartition des sédiments. L'écoulement des eaux est plus régulier et plus rapide, éliminant les zones stagnantes.
- **Les macroinvertébrés**, ces animaux visibles à l'œil nu ne possédant pas de squelette et vivant sur et dans les sédiments, ont vu une nette augmentation de leur population et ont atteint le stade de bon état ou très bon état écologique.
- **Les suivis piscicoles** font état d'une hausse de la population de poissons avec des courbes en progression constante.

Indicateurs à consulter sur www.cchautesvosges.fr rubrique ACTIONS ET PROJETS, page Milieux aquatiques (GEMAPI)

actu

La culture, une ressource vivante et inestimable

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la culture, la Communauté de Communes des Hautes Vosges construit, grâce à des conventions et des contrats pluriannuels, un réseau de partenaires culturels sur le territoire. Un accompagnement financier et technique qui vise une diffusion la plus large possible de la culture, à tous les niveaux, dans tous les milieux et pour tous les âges.

Convention de partenariat avec la compagnie de théâtre Le Plateau Ivre

Partenaire de longue date de la compagnie, la CCHV a signé une nouvelle convention pluriannuelle avec Le Plateau Ivre, jusqu'en 2024. Contribuer au financement de la compagnie, implantée à Vagney, sert d'un côté à pérenniser la structure et, de l'autre, à mettre le spectacle vivant à disposition des habitants.

Toute l'année, la compagnie :

- conçoit et développe des **créations théâtrales**, les interprète dans la CCHV, avant une diffusion départementale, régionale et nationale, comme pour le spectacle *L'Envers des Mousses*, joué l'éte 2023 au Théâtre de verdure ;
- accueille des artistes francophones en **résidence de création**, avec restitution sur le territoire de la CCHV ;
- développe et anime des **actions culturelles innovantes**, en proximité avec le public, à l'image des Équinoxes de printemps et d'automne ;
- conçoit et programme
  → **une saison estivale**, riche et variée, dans l'écrin naturel du Théâtre de verdure à Vagney ;
  → **une saison hivernale**, avec le Théâtre au coin du feu, en tournée dans toute la CCHV, chez vous, si vous le souhaitez (particulier, entreprise, commune, association...). Réservations auprès de Pierre-Marie PATUREL : 06 75 96 40 78.

Cette convention pluriannuelle est également co-signée par la DRAC Grand Est, le Département des Vosges et la commune de Vagney.

Convention pluriannuelle avec le festival Un soir d'été en la chapelle

Depuis 2022, pour une durée de trois ans, la CCHV apporte une aide financière et technique à l'Association Musique et Culture en Hautes Vosges (AMCHV) qui a créé ce fantastique **festival de musique classique et de musique du monde** et qui le réédite tous les ans, durant les mois de juillet et août.

Le festival programme cinq soirées, les mercredis, à la chapelle Saint Del, à Gerbamont, ou à l'église Saint Lambert de Vagney. Il accueille des musiciens de renommée internationale pour jouer des œuvres connues comme *La truite* de Schubert, des œuvres plus confidentielles et du jazz manouche. Un public nombreux et comblé est au rendez-vous chaque année.

Qu'est-ce qu'une convention de partenariat ?

C'est un document écrit qui résulte d'un accord entre plusieurs parties pour définir des engagements à long terme.

Cette démarche vise à répartir de façon équilibrée l'offre culturelle au sein du territoire et faciliter l'accès de tous les publics à la culture.

Pour atteindre ce but, la CCHV développe des partenariats avec les acteurs culturels, ce qui l'engage dans une démarche solidaire, une dynamique de réseau et la mutualisation des moyens financiers et humains pour accompagner et mettre en œuvre des projets culturels.

Les conventions, souvent pluriannuelles, sont les garantes d'un engagement de la CCHV aux côtés des artistes, associations, centres culturels, médiathèques, écoles... permettant de récolter les subventions nécessaires à la réalisation des projets auprès des financeurs comme la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), la Région Grand Est et le Département des Vosges.

Convention de partenariat avec le festival de sculpture à La Bresse

Pour venir en appui au festival de sculpture qui a lieu tous les deux ans, la CCHV a dernièrement concrétisé un partenariat avec la Maison des Loisirs et de la Culture de La Bresse. Si le soutien financier apporté par la CCHV va vers l'organisation du festival, il se concentre plus précisément sur des ateliers spécifiques dédiés aux enfants et aux jeunes, en présence des artistes sculpteurs.

Conventions diverses

Des conventions, pour répondre à des besoins spécifiques et ponctuels peuvent être établies avec des structures comme Scènes et territoires (résidences artistiques), le Département des Vosges (prêts de matériel scénique) ou le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (appels à projet).

La finalité est d'utiliser le tissu local et régional pour offrir une programmation culturelle de qualité qui va au devant des habitants, dans les quatorze communes de la CCHV.

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Ce dispositif, en cours jusqu'en 2024, est construit sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la découverte d'une œuvre, le travail artistique et la restitution devant un public.

Il sert à développer des projets artistiques dans le temps scolaire, périscolaire mais aussi hors temps scolaire. Les partenaires sont multiples : écoles et accueils périscolaires, MLC La Bresse, ECSP de Cornimont, EHPAD du territoire, musées, médiathèques, cinémas, écoles de musique...

Durant l'année scolaire 2022-2023, **550 habitants de la CCHV**, adultes et enfants, ont participé à ce dispositif, avec des restitutions de projets qui ont eu lieu entre juin et septembre 2023.

L'année scolaire 2023-2024 voit se mettre en place des nouvelles productions qui seront présentées durant le Festival des Arts Mélangés qui aura lieu du 18 au 26 mai 2024 et dont le thème est : *La Culture fait ses jeux !*

Cinéma L'Entr'actes à Vagney, le point sur les travaux

Juin 2023, les travaux de réhabilitation du cinéma intercommunal ont commencé par le curage du bâtiment : désamiantage, démontage des fluides (électricité, chauffage, eau) et déconstruction-démolition de certains éléments de la structure.

Le projet : créer un lieu multiculturel et polyvalent ! En complément de l'activité du cinéma et en dehors des horaires de séances, ce nouveau lieu accueillera des concerts, des spectacles, des cours à distance pour les étudiants, des formations et des conférences.

Il sera également mis à disposition des associations ou de partenaires privés.

Prochaines étapes :

→ la reconstruction, avec le démarrage de la maçonnerie, mi-novembre 2023 ;

→ la pose de la charpente, en janvier 2024 ;

→ l'installation des fluides puis la réalisation des aménagements intérieurs se dérouleront jusqu'à l'automne 2024, fin prévue des travaux.

Ce projet, d'un montant de 2 millions d'euros, est financé à 80% par l'Etat, le Centre National de la Cinématographie (CNC), la Région Grand Est, le Département des Vosges et le dispositif Climaxion.

En attendant la fin des travaux, les séances du cinéma sont délocalisées à Cornimont, au Centre de polyactivités, 16 rue des Grands Meix. Programme du cinéma L'Entr'actes : www.cinema-vagney.fr

Le hall d'entrée

La salle mise à nue (fosse)

La salle mise à nue (balcon et charpente)

actu

Déchets : la redevance incitative bientôt sur tout le territoire

Depuis 2015, à Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, Gerbamont, La Forge, Le Syndicat, Rochesson, Sapois et Vagney, le service de gestion des déchets est financé par la **redevance incitative (RI)**.
À Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse et Ventron il est actuellement financé par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**.
Au 1er janvier 2024, une tarification identique sera appliquée sur tout le territoire de la CCHV : la fameuse redevance incitative !

Le choix d'un système +++

+ équi-table Le montant de cette redevance dépend du **nombre de personnes dans le foyer** et de la **quantité de déchets** produits, non pas de la valeur locative du logement comme pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

+ écono-mique Augmenter la collecte des déchets recyclables tout en baissant celle des déchets ménagers permet à la CCHV de **maîtriser les coûts du service**.

QUELQUES INDICATEURS

Production d'ordures ménagères (2020)

Secteur RI	Secteur TEOM
121 kg par habitant par an	**243 kg** par habitant par an

Exemples de coûts de traitement pour la CCHV (2022)

1 T d'ordures ménagères : **317 €**
1 T de verre : **21 €**
1 T d'emballages (plastique, papier, métal) : **27 €**

+ écolo-gique **Préserver les ressources** : le recyclage des emballages (plastique, métal, papier et carton) permet de réutiliser ces matériaux pour fabriquer de nouveaux emballages.

Moins de carburant et de rejets polluants : la production de déchets ménagers va diminuer, le passage du camion de collecte pourra ainsi être adapté (une semaine sur deux dans certaines communes), comme c'est le cas désormais dans le secteur de la redevance incitative. Cependant, **en 2024**, le camion continuera à passer toutes les semaines et les jours de collecte ne changeront pas.

Ce qui va changer au 1er janvier 2024

1 Un nouveau contenant pour la collecte :

- Un **bac équipé d'une puce** (adapté à la taille du foyer), si la collecte devant l'habitation est possible.
- des **sacs rouges** (nombre adapté à la taille du foyer), si la benne à ordures ménagères ne peut pas passer devant le domicile. Ils seront à déposer :
  → dans un bac de regroupement fermé à clé, sur la voie publique ;
  → ou dans un point d'apport volontaire (conteneur semi-enterré), muni d'un contrôle d'accès.

2 Une facture annuelle de la CCHV, dédiée aux déchets, qui remplacera la taxe d'enlèvement (TEOM) :

- avec **une part fixe** (abonnement au service + forfait de 12 levées de bac minimum ou forfait sacs) ;
- et, le cas échéant, **une part variable** (collectes du bac pucé au-delà des 12 levées ou nombre de sacs supplémentaires consommés dans l'année). Cette part sera facturée l'année suivante.

La distribution des bacs pucés se fait après un avis de passage pour informer les usagers des modalités de livraison du nouveau bac. **À partir du 1er janvier 2024, seul ce bac sera collecté**.

Les sacs rouges et les clés d'accès aux bacs de regroupement sont à retirer en fin d'année lors de permanences organisées par la CCHV ou en mairie. Une campagne d'information sera lancée à l'attention des habitants concernés.

Foire aux Questions

LES POUBELLES SERONT-ELLES PESÉES ?

NON. C'est le nombre de levées de bac effectuées par le camion de collecte ou le nombre de sacs rouges attribués qui sera pris en compte dans la facture.
La CCHV vous encourage à ne sortir votre bac qu'une fois plein. Même à moitié vide, une levée vous sera comptabilisée.

J'HABITE EN RÉSIDENCE COLLECTIVE, EST-CE QUE J'AURAI UN BAC OU DES SACS ROUGES ?

Les résidences collectives sont généralement équipées de bacs collectifs. Les résidents recevront donc des sacs rouges. La facture de la CCHV sera directement adressée aux locataires.

LES DÉPÔTS SAUVAGES VONT-ILS AUGMENTER À CAUSE DE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Les incivilités d'une minorité seront toujours présentes et gênantes pour la majorité, avec ou sans redevance incitative (RI). Au début, une légère augmentation des dépôts sauvages est à prévoir, compensée par les bénéfices financiers et écologiques de la redevance incitative. Rappellons que les dépôts sauvages sont passibles d'une amende.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES SERONT-ELLES FACTURÉES COMME LES RÉSIDENCES PRINCIPALES ?

NON. Une dotation en bac ou en sacs rouges, ainsi qu'une facturation spécifique seront affectées à ces logements.

L'enquête est en cours, il est encore temps d'y répondre !

Volume du nouveau bac, nombre de sacs rouges, adresse exacte...

Afin d'être le plus précis possible, la CCHV a mandaté la société VIACOL qui réalise, depuis juillet 2023, une vaste enquête sur le terrain.

Pour obtenir un bac pucé ou des sacs et être facturé au plus juste, il vous est nécessaire d'y répondre. Il est toujours possible de le faire :

PAR INTERNET
www.enquete9.com

PAR TÉLÉPHONE
03 72 67 01 08
lundi à vendredi : de 9h à 19h
samedi : de 9h à 12h

ET SI QUELQU'UN MET SES POUBELLES DANS MON BAC POUR PAYER MOINS CHER ?

Pour éviter cette situation, la CCHV conseille de sortir son bac la veille de la collecte et de le rentrer une fois qu'elle a été effectuée.

ET POUR LES PROS ? (COMMERÇANTS, ENTREPRISES, CAMPINGS…)

Une enquête spécifique est effectuée auprès des professionnels pour déterminer leur dotation en bacs ou en sacs. L'attribution d'un bac fermé ne sera pas systématique. Pour la collecte, les bacs devront être conservés à l'intérieur du site et sortis lors du passage du camion.

LE BAC INDIVIDUEL EST-IL PAYANT ?

NON. Il est mis à disposition par la CCHV mais s'il est dégradé, son remplacement ou les réparations seront facturées à l'usager.

SI JE NE SORS MON BAC QUE 12 FOIS PAR AN, EST-CE QU'IL VA SENTIR MAUVAIS ?

NON, si vos sacs poubelles sont bien fermés et que vous évitez de stocker votre bac dans un endroit chaud. Il peut être sorti plus souvent l'été et moins souvent l'hiver. Les odeurs proviennent principalement de produits qui fermentent. Il est donc possible de les composter pour réduire les odeurs et aussi alléger votre poubelle.

Mesures en faveur des personnes en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **les établissements recevant du public** doivent être accessibles à toutes les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit.

À ce jour, les bâtiments intercommunaux sont accessibles aux Personnes à mobilités réduites (PMR), à l'exception du cinéma de La Bresse. Cet équipement le sera prochainement, dans le cadre des travaux de réhabilitation qui vont y être réalisés.

Le cinéma de Vagney, qui ne répondait pas à ces exigences, sera lui aussi, à l'issue des travaux, en totale conformité avec la réglementation sur l'accessibilité.

Dernièrement, la CCHV a pris la décision d'accorder la gratuité de l'accès aux piscines de La Bresse et Vagney pour les personnes qui accompagnent des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap munis de la carte mobilité inclusion, avec les mentions *invalidité, besoin d'accompagnement*.
Une mesure essentielle pour un public atteint de handicap qui a, pour des raisons de sécurité, besoin de savoir apprivoiser le milieu aquatique.

Budget global de la CCHV 2023

Budget de fonctionnement
19 015 000 €

Budget d'investissement
12 075 000 €

Les différents budgets et l'activité des services sont consignés dans le rapport d'activité de la CCHV qui est publié tous les ans. C'est un document public, que vous êtes invité-e à consulter :

- **sur le site www.cchautesvosges.fr** rubrique Le kiosque
- **en version papier, à l'accueil de la CCHV** 24 rue de la 3e DIA, CORNIMONT (88310).

infos pratiques

Bougez dans les piscines intercommunales de La Bresse et Vagney !

La Communauté de Communes des Hautes Vosges prend soin de votre forme ! L'offre des activités a été renforcée, notamment en direction des plus jeunes.

À La Bresse, un nouveau programme a été mis en place à la rentrée. **Les nouveautés** : deux séances d'aquabike, un club ados et un jardin aquatique pour les tout-petits.

À Vagney, les activités habituelles sont toujours aussi plébiscitées. Il est conseillé d'anticiper pour s'y inscrire.

Les horaires des deux piscines sont disponibles sur www.cchautesvosges.fr, rubrique VIVRE, page Piscines.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

LA BRESSE

Jardin aquatique
de 6 mois à 4 ans
→ samedi : de 9h à 10h

Club enfants
de 5 à 11 ans
→ mercredi : de 9h à 9h45

Club ados
12 ans et plus
→ mercredi : de 14h à 14h45

Aquawork
→ lundi : 17h

Aquatraining
→ lundi : 18h

Aquabike
→ mardi : 19h

Aquagym
→ mercredi : 19h
→ jeudi : 12h15

Aquaséniors
→ vendredi : 15h

Les séances aquagymniques durent 45mn

Infos & réservations
03 29 26 21 20
accueil-piscine@cchautesvosges.fr

VAGNEY

Club enfants *débutants*
→ mercredi : de 14h à 15h

Club enfants *confirmés*
→ mercredi : de 15h à 16h

Aquatraining
→ lundi : 18h
→ samedi : 10h et 11h

Aquabike
→ mercredi : 10h45
→ jeudi : 10h

Aquagym
→ mercredi : 18h
→ jeudi : 18h et 19h
→ vendredi : 14h, 15h et 16h
→ samedi : 9h *sans inscription*

Les séances aquagymniques durent 45mn

Infos & réservations
03 29 24 74 01
piscine@cchautesvosges.fr

Deux services au profit de l'amélioration de l'habitat

Conseil France Rénov'

Bénéficiez d'un **conseil gratuit et personnalisé** pour votre projet de rénovation énergétique en contactant Florent LANGLADE, conseiller France Rénov'.

Permanence téléphonique
→ 03 29 22 50 10
Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

Permanence physique à Saulxures-sur-Moselotte
87, rue du Collège
Permanence le 2ème jeudi du mois, de 10h à 12h
Pour prendre rendez-vous :
→ 03 29 22 50 10
→ francerenov.hautesvosges@soliha.fr

Ce service est destiné aux maisons individuelles, copropriétés et entreprises du petit tertiaire privé (moins de 10 salariés).

Conseil architecture du CAUE des Vosges

Des professionnels vous accompagnent dans vos projets de construction, rénovation (intérieure et extérieure), aménagement paysager et touristiques.

L'objectif de ce service est de promouvoir une architecture et des aménagements paysagers de qualité, respectueux de l'environnement et du patrimoine.

Votre contact
CAUE des Vosges
03 29 29 89 40
caue88@vosges.fr

Ne sous-estimons pas la valeur de nos déchets !

Les biodéchets : déchets ou ressource ?

Au niveau national, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés par les Français. Pris en charge comme des ordures ménagères, leur coût de traitement est très élevé, alors qu'il est possible de les composter pour alléger sa poubelle et nourrir la terre.
Pour engager une transition, le droit européen et la loi anti-gaspillage de 2020 ont instauré la généralisation du tri des biodéchets pour tous, particuliers et professionnels, à partir du 1er janvier 2024.

LES BIODÉCHETS

Déchets alimentaires	Déchets verts
• Restes de repas ou de préparation de repas • Produits périmés non consommés	• Tontes de pelouse et fauchage • Feuilles mortes • Tailles d'arbustes, haies, brindilles...

La CCHV vous accompagne dans cette transition et propose une solution adaptée à chaque situation.

VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE OU AVEZ UN PETIT BOUT DE TERRAIN ? Le compostage individuel est fait pour vous. Au printemps 2024, bénéficiez à nouveau de composteurs à tarif préférentiel. Bon de réservation :

→ en déchèterie ou à l'accueil de la CCHV

→ sur www.cchautesvosges.fr, rubrique VIVRE, page Réduire mes déchets

VOUS HABITEZ DANS UN LOGEMENT COLLECTIF ? VOUS ET VOS VOISINS SOUHAITEZ TRIER VOS BIODÉCHETS ?
La CCHV vous guidera pour créer un site de compostage partagé à proximité de chez vous (pied d'immeuble, placette de village, parc, jardin...).
Sur simple demande auprès de la CCHV, obtenez toutes les informations pour la marche à suivre.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL RECEVANT DU PUBLIC AVEC UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE (établissement scolaire, établissement touristique…) ?
La CCHV vous propose d'installer un site de compostage autonome en établissement. Une convention entre votre établissement et la CCHV vous permettra d'être suivi tout au long de votre projet.

Votre contact

Lucie LAUDRIN, prévention des déchets
06 51 76 36 85
llaudrin@cchautesvosges.fr

Donner une deuxième vie à votre vieux vélo, c'est possible !

Le service ***RE'CYCLE ZONE Votre vieux vélo à un futur*** est présent dans les trois déchèteries de la CCHV à La Bresse, Le Syndicat et Saulxures-sur-Moselotte.

Déposez votre vieux vélo, l'association Ballast se chargera de le réparer ou de récupérer les pièces détachées s'il n'est pas réparable.

Le partenariat entre Ballast et la CCHV a été engagé dans le cadre de l'économie solidaire et de la réduction des déchets par le réemploi, la réparation et la réutilisation.

Vous pouvez aussi adhérer à l'association Ballast, atelier participatif de réparation de vélos : 06 37 76 56 47
associationballast@orange.fr
Route des Rochettes
Z.A de la Gare
Cornimont
(88310).

Bientôt une zone de réemploi à la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte

- Jeu
- Outil de jardinage
- Tapis
- Vêtement
- Électro-ménager
- Jouet
- Matériau et élément de construction
- Peluche
- Luminaire
- Livre
- Outil de bricolage
- Matériel de puériculture
- Équipement de sport
- Équipement de loisirs
- Meuble

sont les objets que vous pourrez déposer, dès 2024, en tant que particulier ou professionnel, dans la nouvelle zone réemploi de la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte.

Avec ce nouveau service, vos élus ont fait le choix de détourner certains objets, encore acceptables ou réparables, des filières classiques de valorisation (incinération, gravats, ferrailles, bois, papiers, D3E, textiles...) pour contribuer à l'économie solidaire et à la préservation des ressources liées aux biens de consommation.

point de vue...

Culture et attractivité en territoire rural et montagneux

de
Stann DUGUET
Violoncelliste,
co-organisateur du festival RésoNuances

Musicien de longue date, organisateur de festival depuis peu avec RésoNuances, créateur de projets divers et variés dans les Vosges et ailleurs, je ne peux aborder ce sujet qu'à travers le prisme restreint de mon quotidien.

Culture et passion

Au mot culture, la première idée qui résonne en moi est cette force incroyable des êtres humains qui, grâce à l'expression personnelle ou collective de l'Art, vont créer le socle d'une communauté.
La culture, c'est aussi la façon de travailler les terres pour se nourrir. C'est encore ce qui représente un groupe qui a construit son organisation sur des règles sociales prédéfinies.

Mais en tant que musicien, artisan de la culture, paysan de l'Art, j'ai tendance à oublier ces définitions au moment même où je deviens actif, les mains sur mon instrument, mes oreilles plongées dans le son. Une fois acteur, il n'y a plus de mots pour définir ce que je suis réellement en train de faire. Pour moi c'est une mission dans laquelle je jette mon corps et mon âme.

Un constat

En des temps plus anciens, la culture, telle qu'on la connaît aujourd'hui, se faisait rare dans les territoires ruraux. Elle appartenait davantage au folklore. Aujourd'hui, je constate trois phénomènes qui changent la donne.

D'abord, une véritable intention de la part des institutions pour développer des événements culturels dans les campagnes, en direction des publics qui les pratiquent pas ou peu.
Ensuite, un nombre important d'associations qui ont vu le jour pour créer et diffuser des concerts, des expos, du théâtre et des festivals dans les Hautes Vosges.
Enfin, un exode urbain vers la ruralité qui génère de nouvelles demandes et engage de nouveaux élans culturels.

Ainsi, l'offre s'est étoffée. Au point parfois, que les manifestations culturelles se retrouvent en concurrence à certaines périodes de l'année. Le public, fidèle mais qui a du mal à se renouveler, peut sembler perdu devant trop d'abondance.
La question se pose alors d'une nécessaire organisation entre les acteurs culturels locaux pour créer de la cohésion et une meilleure communication auprès d'un public nouveau, notamment ciblé par les campagnes marketing du département des Vosges, mais davantage en recherche de nature, de sport et de loisirs que de culture.

Des choix à faire

Ma réflexion personnelle m'amène à formuler une question et un vœu.

Est-il possible d'arriver à la conscience, collective, que les racines de la culture sont plongées dans les profondeurs de l'humain et que sans la culture, nous ne pouvons pas parler d'humanité ?

En effet, sur des bases saines, faites d'altruisme et de sociabilité par exemple, pourrait se développer une culture réellement attractive car essentielle au bon fonctionnement de la société.
Il me semble important de rappeler qu'au commencement de l'humanité, il y avait des femmes et des hommes qui faisaient de la musique ou qui peignaient dans les grottes des choses d'une incroyable force !

On parle bien ici de la nature humaine et des choses essentielles à notre survie sur cette planète. Pour moi, nous nous sommes éloignés de cette pratique, dans le sens où la culture est souvent perçue comme secondaire dans la société.

Et pourtant, si l'on changeait le paradigme de nos bonnes vieilles montagnes vosgiennes, je crois que l'on reverrait complètement nos choix vis-à-vis du tourisme. J'ai cette impression que tout est conçu pour répondre à un besoin économique. Faire de beaux chalets, comme dans les Alpes, baser l'attractivité du territoire sur les activités sportives, avec le paysage en toile de fond, répond à un consumérisme touristique qui me paraît superficiel. La quantité de maisons secondaires, couplée à la hausse exponentielle du prix de certains logements, est effrayante. Si beaucoup d'habitants tirent aujourd'hui des revenus du tourisme, on peut s'inquiéter d'un avenir où, pour quelque raison que ce soit, ce tourisme venait à disparaître. On peut aussi se demander ce qui resterait alors dans les Vosges ?...

D'autres fondements existent, plus solides : terre, histoire et Art, pour

développer une véritable créativité entre sport, paysage de montagne et culture. Voilà de quoi exercer une attractivité auprès d'individus amenés à découvrir une région unique, où les différents niveaux sociaux se mélangent de façon naturelle.
J'ose mentionner *Les sentiers de la photo*, un exemple réussi de la réunion de trois fondamentaux : la culture de la terre comme ancrage local, l'activité physique grâce à la randonnée et la culture de l'esprit avec l'exposition d'œuvres photographiques.

Perte de repères

Malheureusement, je vois aussi l'acceptation de nombreux locaux à donner aux gens ce qu'ils attendent. Cela est révélateur de ce que nous vivons à plus large échelle : l'argent devient une fin en soi et non plus un outil d'échange intelligent. Je veux dire par là qu'on crée davantage d'espaces pour que les gens paient, plutôt que de lieux pour ouvrir leur esprit. Peut-être est-ce une des raisons pour laquelle le sport, en relation avec le paysage, rencontre plus de succès.

J'ai aussi l'impression que l'être humain, vu dans sa globalité, se comporte comme un enfant à qui on aurait fait goûter des bonbons et qui n'aurait plus d'appétence pour les légumes. Les apparences prennent le pas et il oublie la réflexion sur le fond pour tenter de répondre aux questions *D'où venons-nous ? Où allons-nous ?*

En menant cette réflexion sur le sens profond que nous donnons à chaque chose, tout pourrait être relié à de la culture et à une démarche qui nourrit l'esprit. Mais comment faire pour inviter les différents publics à se réunir pour des moments culturels qu'ils ne voudraient manquer sous aucun prétexte ? Comment créer du *ensemble* là où la matrice a plutôt tendance à nous diviser, à nous cloisonner selon notre milieu social, notre ethnie ou notre opinion politique ?
Force est de constater qu'il devient difficile d'avoir des échanges sereins entre personnes d'opinions différentes, comme si les idées possédaient les individus, alors que l'inverse les conduirait vers une forme de liberté spirituelle.

Vers les sources...

Il y a des combats culturels à mener pour donner un sens à l'attractivité des zones rurales. Le premier serait de s'organiser pour réunir, dans différents événements, toute cette diversité humaine qui mérite de se parler et de partager les joies et les peines de ce monde. Obtenir davantage de moyens financiers en est un autre. Il permettrait aux artistes et organisateurs de trouver un juste équilibre entre défendre des idées, susciter des émotions et explorer l'inconnu pour faire découvrir de nouvelles choses sur le plan artistique aussi bien que territorial.

C'est ce que nous tentons, depuis trois ans, avec l'équipe du festival RésoNuances, en proposant des concerts dans les jardins des Vosges, accessibles à tous, avec une programmation éclectique.
Éclectisme que je souhaite développer pour emmener le public où il ne s'y attend pas, pour faire émerger des créations locales, pour défendre la place des femmes dans la musique, pour travailler avec des artistes amateurs, pour créer des interactions qui bâtissent une culture commune, nourrie par chacun et dont chacun se nourrit.

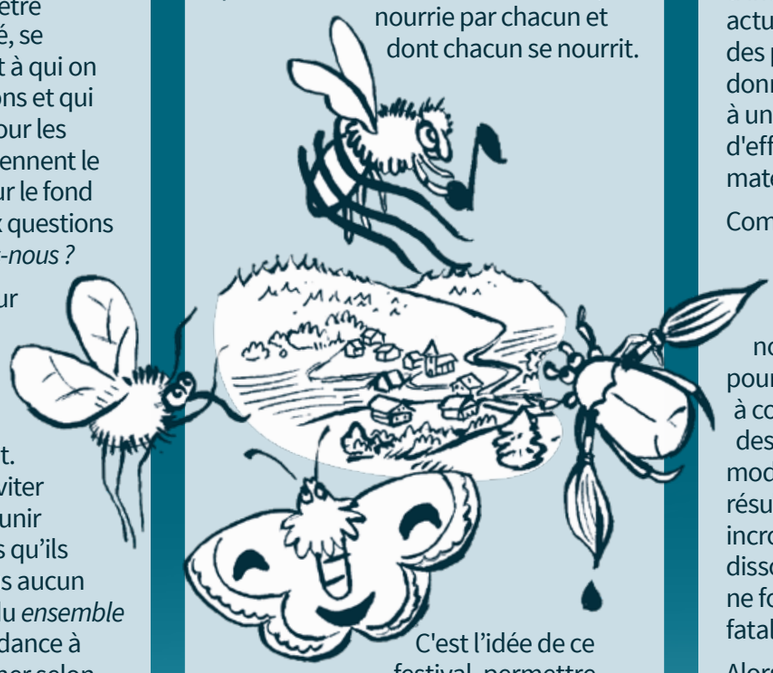

C'est l'idée de ce festival, permettre l'émergence d'une biodiversité culturelle sur le territoire et il n'est pas le seul à œuvrer dans ce sens. De plus en plus de personnes sont profondément investies dans la création d'événements culturels sur le territoire. Je pense aux Monts de l'Utopie, au Tambouille Festival, à la saison culturelle du Plateau Ivre et bien d'autres. Le désir de faire évoluer la culture dans les Vosges est immense ! Et s'il y a un manque de moyens parfois, il est compensé par l'engagement sans limite des bénévoles, preuve qu'organiser ce genre d'événements répond à un besoin profond sur notre territoire.

... à la conquête de l'essentiel

En définitive, je crois qu'il est plus qu'urgent de se parler, d'apprendre à s'écouter les uns les autres pour nous relier à l'essentiel. À quoi ressemble-t-il ?... Pour le voir, il est nécessaire d'abandonner toute pensée matérialiste, de regarder autour de soi, de contempler ce monde... cela prend du temps, beaucoup de temps... et ce temps, si précieux, se fait rare comme s'il y avait, quelque part, une volonté de nous le prendre, pour que l'on ne puisse pas voir la maladie du monde s'installer ici et là.

Le médium que j'utilise pour verser ma goutte d'eau sur le feu d'incompréhension de la société actuelle est la musique. Jouer pour des personnes, leur faire du bien, leur donner des émotions pour les relier à un autre univers, me donne l'espoir d'effacer les frontières du monde matériel.

Comme on conquiert l'espace, le monde spirituel devrait faire l'objet de conquêtes. Il est notre monde intérieur, notre inconscient collectif qui pourrait devenir un conscient collectif, à condition d'être exploré. Au vu des capacités humaines à pouvoir modifier le monde matériel, les résultats de cette conquête seraient incroyables ! On s'épuise souvent à dissocier le corps et l'esprit alors qu'ils ne font qu'un. N'est-ce pas l'erreur fatale d'une pensée qui n'a qu'un œil ?

Alors, tout comme la culture des terres qui permet de nourrir le corps, il nous faut l'Art et la culture pour nourrir l'esprit car c'est tout autant vital. Cela devrait, en soi, constituer une force d'attraction suffisante, comme l'est l'amour prodigué par les parents pour le développement de l'enfant.

Au printemps, vous avez rendez-vous avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges !

Le Festival des Arts Mélangés se déroulera du 18 au 26 mai 2024

La Culture fait ses Jeux !
sera le thème de cette édition.

Les inscriptions aux animations pourront désormais se faire en ligne sur le site internet de la CCHV.

CONCOURS

Lancez votre imagination pour créer les affiches du Festival des Arts Mélangés 2024 !

Ouvert à tous les habitants de la CCHV, jusqu'au 15 décembre 2023.

Lots à gagner !

Règlement du concours disponible à l'accueil de la CCHV ou sur www.cchautesvosges.fr

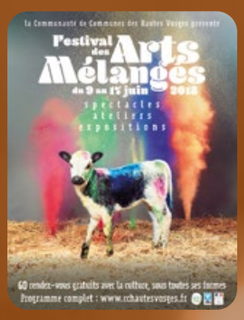

2018

2020

2022

Contacter la CCHV

nous appeler → **03 29 24 02 88**

nous envoyer un mail → **contact@cchautesvosges.fr**

feuilleter notre site internet → **www.cchautesvosges.fr**

consulter nos infos et notre actualité → **communauté de communes des hautes vosges**

nous rendre visite, nous écrire → **24, rue de la 3e DIA • 88310 CORNIMONT**